



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 202 CDA 26

Réunion restreinte du 26 juin 2021 à 18H00

Présents : MM. GIL – PINGUET - VIÉ

Mathieu Pinguet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

RESULTAT - FIA 2020/2021

La CDA tient à remercier le club de Chablis pour son accueil et la section départementale de l'UNAF 89 pour son intervention et la collation généreusement offerte en fin de stage.

• **Ont validé la totalité de la Formation Initiale en Arbitrage et sont proposés au Comité de Direction pour nomination en tant qu' « arbitre stagiaire » :**

BABO Donatien	club de Migennes ASUC
BLANCHOIN Axel	club de Toucy
FOREY Alban	club de UF Tonnerrois
GILLET Enzo	club de Malay Le Grand
GOSSE Alexandre	club de Joigny
GUERRIER Jeffinson	club de Paron FC
OUAALI Ahmed	club d'Auxerre Sport Citoyen
PHAN Hien	club de St Georges
ZAROUALI Abdellah	club de Migennes ASUC
COLLET Timéo	club de Paron FC
FELTES Logan	club de Gurgy
FRONT Enzo	club de l'AJ Auxerre
HALLAL Rida	club d'Arcy Sur Cure
MACHY Samuel	club de Joigny

Ces récipiendaires pourront subir l'évaluation pratique dès que possible.

• **Ont validé la totalité de la Formation Initiale en Arbitrage et sont proposés au Comité de Direction pour nomination en tant qu' « arbitre auxiliaire » :**

GOUOT Corentin	club de Ravières
LE COQ Michel	club de Fontaine la Gaillarde

• **N'ont pas validé la Formation Initiale en Arbitrage suite à leur absence au stage :**

BOUMACHOUENE Sanaa	club de Champigny
LE GOURRIEREC Maël	club de St Bris Le Vineux
PINCHON Cédric	club de Ravières

Ces trois candidats ne pourront donc pas demander une licence « arbitre » avant d'avoir subi les modules 7 et 8 de la FIA.

La CDA demande au secrétariat du District de facturer, à leur club d'appartenance respectif, les frais de repas du stage du 26/06/21 pour Mme Boumachouene Sanaa et Mr Le Gourrierec Maël, inscrits et absents à la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président de la séance
Mathieu Pinguet

Le Secrétaire
Guillaume Vié